

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

CESVI TUNISIE

EXERCICE 2023

YOUSSEF ABOUDA

Expert-comptable

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

26, Rue Ali Ben Khalifa, El Menzeh 9

1013 - Tunis - Tunisie

Tel : +216 99 726 353 - Fax : +216 70 039 579

Email : you.abouda@gmail.com

Web : www.audit-comptable-tunisie.com

OCTOBRE 2024

**MESSIEURS LES MEMBRE DU COMITE DE
DIRECTEUR DE CESVI TUNISIE**

RAPPORT GENERAL

Rapport sur les états financiers annuels

Opinion avec réserves

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par **CESVI TUNISIE**, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **CESVI TUNISIE**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de **109 563 DT**, y compris d'un résultat des produits sur les charges nul.

A notre avis, sous réserve de l'incidence des questions exposées décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ces derniers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de **CESVI TUNISIE** au 31 décembre 2023, ainsi que l'état des produits et des charges de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de **de CESVI TUNISIE** conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique des valeurs d'exploitation de **CESVI TUNISIE** au 31 décembre 2023 à cause de notre nomination postérieure à cette date.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Pour donner suite à des investigation effectué par La Brigades nationale d'Investigation dans les Crimes Economiques relevant de la police judiciaire de Gorjani, une affaire en justice numéro 58402 a été ouverte au tribunal de première instance de Tunis contre les dirigeants et les employés de CESVI TUNISIE pour blanchiment d'argent par association de malfaiteurs en exploitant les facilités accordées par les caractéristiques de l'activité professionnelles et sociale et de l'emploi provenant de financements étrangers sans respecter les règles et règlements applicables, l'escroquerie et la détention et l'utilisation de documents frauduleux. Cette affaire est actuellement devant le juge d'instruction encours d'enquête.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les membre du Comité de **CESVI TUNISIE** est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de **CESVI TUNISIE**.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité directeur, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

P/ CABINET YOUSSEF ABOUDA



Youssef ABOUDA
Tunis, le 08 octobre 2024

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Autres actifs courants	3	750	-
Créances et comptes rattachés	4	51 803	38 008
Immobilisations financières		-	-
Immobilisations corporelles	5	174 874	172 476
Moins : amortissements		-118 037	-73 690
		56 837	98 786
Immobilisations incorporelles	5	3 049	3 049
Moins : amortissements		-2 875	-2 131
		173	918
TOTAL DES ACTIFS		109 563	137 712

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE - PASSIFS ET ACTIFS NETS

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
PASSIFS	Autres passifs courants	6	44 680	30 980
	Fournisseurs et comptes rattachés	7	7 874	7 029
	Total des passifs		52 553	38 009
ACTIFS NETS	Dotations		-	-
	Apports affectés à des immobilisations		57 010	99 704
	Excédents reportés		-	-
	Excédents de l'exercice		-	-
	Total des actifs nets	8	57 010	99 704
TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS			109 563	137 712

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

(Montants exprimés en dinars)		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
PRODUITS	Cotisation des adhérents		-	-
	Revenus des activités et manifestations		-	-
	Subventions de fonctionnement	9	374 228	455 840
	Apports non monétaires		-	-
	Autres Apports		-	-
	Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		45 092	38 936
	Autres gains		1 297	-
	Total des produits		420 617	494 776
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats d'approvisionnements consommés	10	14 649	27 000
	Charges de personnel	11	281 871	181 841
	Dotations aux amortissements et aux provisions		44 695	33 333
	Autres charges courante	12	79 400	252 602
	Charges financières nettes		-	-
	Autres pertes		3	-
	Total des charges d'exploitation		420 617	494 776
	EXCEDENTS DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE		-	-

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS COURANTES			
Encaissement des cotisations des adhérents		-	-
Encaissement des revenus des activités et manifestations		-	-
Encaissement des subventions de fonctionnement		-	-
Encaissement d'autres revenus et apports		-	-
Décaissement des sommes versées aux tiers		-	-
Décaissement des rémunérations versées au personnel		-	-
Autres Décaissement des activités courantes		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités courantes		-	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Encaissement des dotations		-	-
Encaissement des subventions d'investissement		-	-
Encaissement des apports		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-	-
Variation de trésorerie		-	-
Trésorerie au début de l'exercice		-	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice		-	-

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)